Image not found or type unknown

Dans le cadre de la procedure penal familiale.

Par **smodji**, le **24/11/2014** à **19:10**

J’ai effectuée des demarches au près du procureur général et porté plainte car, ma femme bientôt mon ex-femme ma privé de mon enfant pendant 1an sans nouvelles, j'ai reçu une convocation pour le mois de janvier de non représentation d'enfant, art.227-5 du code pénal, suis au plainte deposer et aux courier adressé au procureur.

Ma question est,
_ Que dois-je faire?
_ Pourquoi ce convocation?
_ Je prendre un avocat?
_ Et si j'arrive à trouver un arrangement a l'amiable avec mon ex??

je suis dans le floue!!!

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés